

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

LE GOLO

Département de HAUTE-CORSE (2B) / Commune de VESCOVATO (2B346)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
1 500 mètres en amont de l'embouchure.	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : La limite est numérisée à environ 1500 mètres en amont de l'embouchure en suivant le cours d'eau.</p> <p>Positionnement approché (incertitude < 200 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

